

11 JAN. 2016

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE  
ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG

ARRIVEE

N°2015-63

-----  
MAIRIE DE ST JEAN DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation

24/12/2015

Date d'affichage

30/12/2015

L'an deux mil quinze, le 29 déc. à 18h le C. municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de  
**Madame Hélène Leseigneur (Maire)**

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 08

Etaient présents :

Hélène **Leseigneur** (Maire)

Hubert **Patric** (1<sup>er</sup> adjoint)

Francis **Botta** (2<sup>ème</sup> adjoint)

Pierre **Legriffon** (3<sup>ème</sup> adjoint)

Virginie **Tardif** - - Sylvain **Conraud** - Piétro **Lypca**

Absent :

Absent excusé : Daniel **Curtet** (donne pouvoir à Francis **Botta**) Luce Gilbert - Alain **Lecaillon**  
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Virginie **Tardif**

Objet : Approbation PLU

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L. 123-13,

Vu la délibération du conseil municipal en date du **12 juin 2007 (délibération n° 2007/30)** prescrivant la révision du P.O.S et sa transformation en P.L.U. « Plan Local d'Urbanisme ».

Vu la délibération du conseil municipal en date du **6 mai 2008 (délibération 2008/31)** tirant le bilan de la concertation.

Vu la délibération du conseil municipal en date du **9 octobre 2012 (délibération 2012/42)** approuvant le projet d'aménagement et de développement durables du PLU

Vu la délibération du conseil municipal en date du **21 avril 2015 (délibération 2015/26)** arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Vu les avis des personnes publiques associées sur le plan local d'urbanisme arrêté,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-215004904-20151229-201563-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2015

Vu l'arrêté en date du **21 septembre 2015 (arrêté 2015/20)** soumettant le projet de PLU à l'enquête publique,

**Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du jeudi 15 octobre 2015 au mardi 17 novembre 2015,**

Vu les avis des personnes publiques associées,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, et son avis favorable

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

► DECIDE d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,

► DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans deux journaux (*annonces légales*).

► DIT que conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie de St Jean de la Rivière ainsi qu'à la direction départementale des territoires ruraux et dans les locaux de la préfecture de la Manche à Saint-Lô.

► DIT que la présente délibération sera exécutoire :  
- dès réception par le préfet,  
- et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (*affichage en mairie et insertion presse*).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Hélène Leseigneur



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Hélène Leseigneur'. To the right of the signature is the official seal of the Municipality of Saint-Jean-de-la-Rivière, Manche. The seal is circular and contains the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIERE' and 'MANCHE' around the perimeter. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure on horseback, possibly a saint or a historical figure, holding a staff or a similar object.